

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 août 2012 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Madame Chantal Proulx, conseillère, absente
Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller, absent
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller, absent
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller
Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative est présente.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption des procès verbaux du 3 juillet 2012

12-08-154

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

12-08-155

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 17586 À 17637	60 678.97\$
Prélèvement no 929 À 947	9 159.52\$
Rémunération élus	1 888.70
Rémunération employés	17 923.19\$
Rémunération pompiers	1 629.58\$
Total	91 279.96\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 juillet 2012

12-08-156

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 juillet 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Maire suppléant/Guildo Castonguay

12-08-157

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer

monsieur Guildo Castonguay comme maire suppléant pour une période de trois mois, c'est-à-dire août, septembre et octobre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Renouvellement de dossier / CFE Desjardins

12-08-158

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du dossier chez Desjardins Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent, soit les frais administratifs et la marge de crédit institutionnelle.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. Virements budgétaires

12-08-159

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les virements suivants :

De	Vers	Montant
02 32000 454 Form. et perfectionnement	02 32080 525 Niveleuse	400\$
02 32000 650 Vêt. Chaussures et acc.	02 32080 525 Niveleuse	400\$
02 32000 632 Chauffage propane	02 32080 525 Niveleuse	200\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Résolution d'appui au maintien de 4 circonscriptions électorales pour l'Est du Québec

12-08-160

Considérant la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* par la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* ;

Considérant l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la *Commission* ;

Considérant le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* ;

Considérant l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci ;

Considérant que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée tel que déposée par les commissaires] pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte ;

Considérant la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 km² habité par

ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription fédérale de *Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia* et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la *Loi* ;

Considérant que les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

Considérant que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire ET de population;

Considérant l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

Considérant que les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans;

En conséquence

Il est dûment proposé par Guildo Castonguay, appuyé et résolu à l'unanimité/en majorité des membres présents que

-Rejette la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes;

-Demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada, et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques;

-Demande aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;

-Mandate M. Georges Deschênes, Maire, pour déposer la présente résolution, et témoigner, lors des audiences de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui seront tenues en septembre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Report de la séance du 4 septembre 2012

12-08-161

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la séance du 4 septembre 2012 au 5 septembre 2012, compte tenu des élections provinciales.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. TRAVAUX PUBLICS

1. Entente intermunicipale Rang 7 Lacs Est

12-08-162

Considérant que l'entente qui existe entre les municipalités de Saint-Gabriel, de Saint-Donat et de Sainte-Angèle concernant l'entretien du rang des Sept-Lacs Est date de 1994;

Considérant que les coûts fixés en 1994, malgré l'indexation annuelle, ne correspondent plus aux coûts réels d'entretien d'hiver et d'été;

Considérant que les deux municipalités chargées en alternance de l'entretien jugent à propos de majorer le prix afin de tenir compte des coûts réels d'entretien.

Pour ces motifs, il est proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer une nouvelle entente avec les municipalités de Saint-Donat et Sainte-Angèle concernant l'entretien du rang Des Sept-Lacs Est. Le prix du kilomètre est fixé à 6 250 \$ et ce montant sera indexé chaque année selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation du mois de septembre.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. LOISIRS

1. Soutien financier au festival de la marche

Ce point sera discuté de nouveau à une séance ultérieure.

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

12-08-163

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

12-08-164

Il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20h45.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général